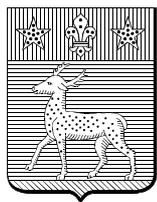


MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 09
- présents : 08
- votants : 08

L'an deux mil-vingt-cinq, le treize juin à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr **André PESCE**, *Maire*

Date de convocation : 06/06/2025

Présents : Mrs PESCE A., HONNORAT J., PELLEGRIN J., FAY E.P., et Mmes BERAUD M., BONNETTY M., ALBANO N., OBRADOS A..

Absent: Mr DROGOUL- SPANU D.

Objet: FODAC 2025/changement de la conduite en plomb route du Barlet + mise en place de la chloration à Argenton (sources PELLEGRIN et DALUI)

Monsieur le Maire propose des devis en vue du changement de la conduite d'eau en plomb, route du Barlet, comme il avait été évoqué lors du dernier Conseil Municipal. Il s'agit de faire une tranchée de 130 mètres et de changer le tuyau par un tuyau en PVC avec les raccords correspondants aux branchements AEP :

- sarl MASSE = 10 833.33€ HT
- sarl VIGLINO = 7 477.50€ HT

Mais également de mettre en place un système de chloration au Hameau d'Argenton :

- APEI MAGAUD = 8 141.00€ HT

Il suggère également de présenter un projet global d'un montant de 26 451.83€ au Département pour un financement de 13 902.00 € dans le cadre du FODAC 2025.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est favorable à ce projet, son montant et la demande de financement proposée par rapport à laquelle il confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer le dossier, suivre son évolution.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

AGEDI Dépôt Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/06/2025 004-210400909-20250613-DE_2025_024-DE

